

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Matot - Mass'é



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Matot - Mass'é

« Sur l'ordre d'Hachem » : personne ne perd à m'écouter

« Voici les noms des hommes qui prendront possession pour vous de la terre (...), un prince par chaque tribu, vous prendrez possession de la terre. » (Mass'é 34, 17-18)

On sait que parmi tous ces princes de tribu, ne se trouvait aucun de ceux qui avaient été envoyés jadis en tant qu'explorateurs, puisque tous ceux-là avaient péri alors dans l'épidémie, à l'exception de Caleb fils de Yéfouné. Dans son livre "Taama Di Kra", Rav 'Haïm Kaniewski rapporte au nom du Zohar que ces derniers avaient appris par prophétie qu'ils ne seraient plus les princes de leur tribu lorsqu'ils entreraient en Eretz Israël. C'est pour cette raison qu'ils prononcèrent des paroles médisantes sur Eretz Israël afin de dissuader le peuple d'y entrer. Au contraire, ils les incitèrent à rebrousser chemin vers l'Égypte (« *Mettons un chef à notre tête et retournons en Égypte* »), **ce qui leur aurait permis de conserver leur rang et leur place.**

Dès lors, on est en droit de se demander en quoi Caleb fut digne d'éloges pour « *avoir eu un esprit différent* (des autres explorateurs) » puisque, lui, fit partie de ceux qui héritèrent de la terre. En effet, il n'avait aucune raison de s'associer à leurs mauvais desseins étant donné qu'a priori, il savait qu'en entrant en Eretz Israël, il ne perdrait pas son statut de prince.

On est obligé de dire, explique Rav Kaniewski, que même Caleb ne devait pas être prince de tribu. **C'est parce qu'il ne prit pas part à leur complot**, bien qu'il eût une bonne raison (comme les autres) de dissuader les Bné Israël de monter en Eretz Israël, qu'il mérita que le Saint-Béni-Soit-Il le nommât prince de la tribu de Yéhouda. « C'est la preuve, conclut Rav Kaniewski, **que ceux qui n'écourent pas l'ordre du Saint-Béni-**

Soit-Il y perdent, alors que ceux qui l'écoutent y gagnent. » Nos Sages ont d'ailleurs enseigné (Dévarim Rabba 4, 5) : « Personne ne perd jamais rien à M'écouter. »

C'est un principe essentiel : **celui qui vit avec intégrité, sans tromperie ni Hichtadloute contraire à la volonté d'Hachem, mérite une aide du Ciel qui le mènera à la réussite et de recevoir une bonne récompense.** En revanche, celui qui investit ses efforts dans des voies défendues pensant en tirer un bénéfice personnel, finira par échouer et y perdra beaucoup.

Un homme se rendit une fois, pendant la période dite des "neuf jours", durant le mois d'Av, chez Rav Moché Feinstein pour lui demander s'il pouvait conclure une grosse affaire avec des non-juifs. En effet, nos Sages nous recommandent durant cette période d'éviter les transactions commerciales. Etant donné que s'abstenir de répondre à cette offre occasionnerait un manque à gagner important, le Rav donna son accord et même sa bénédiction. Voyant que "l'heure était propice", l'homme demanda également s'il pouvait se raser la barbe, bien qu'existait l'interdiction de le faire durant les "trois semaines de deuil", afin de ne pas paraître négligé devant les non-juifs lors de leur rencontre, mais le Rav refusa catégoriquement. Néanmoins, le jour venu, l'homme outrepassa cette défense et se rasa.

Lorsqu'il fut en compagnie des non-juifs et sur le point de conclure définitivement l'affaire, ces derniers lui demandèrent quelle garantie il était en mesure de leur donner. Après tout, peut-être était-il un vulgaire voleur qui cherchait à les escroquer ?

« Je suis juif, se justifia-t-il, et les gens de notre peuple ont la réputation de tenir leurs engagements !

- Si tu es juif, lui répondirent-ils, pourquoi ton visage est-il imberbe ? Il vous est

pourtant interdit de vous raser pendant cette période ! Si tu n'es même pas fidèle aux prescriptions de ta religion, comment pouvons-nous compter sur ton intégrité ? Nous ne voulons pas faire affaire avec toi !

»

Sur ces mots, ils quittèrent les lieux et l'accord fut annulé. Cela nous enseigne que **les biens et la richesse sont entre les mains d'Hachem et qu'il est impossible de tirer un quelconque profit en agissant même d'un cheveu contre Sa volonté.**

Rabbi Moché Aharon Stern, le Machguia'h de la Yéchiva de Kamenitz, raconta qu'il se rendit une fois en Suisse afin de faire participer de généreux donateurs au mérite de soutenir la Yéchiva. Son intention avait été au départ de prier dans une certaine synagogue pour essayer de toucher le cœur des fidèles de ce Minyane. Néanmoins, lorsqu'il sut, la veille, que ceux-ci n'étaient pas scrupuleux quant au respect de l'heure limite de la prière, il décida de ne pas s'y rendre, malgré le préjudice financier occasionné. Et, de fait, il alla prier dans une autre synagogue. Peu après, il rencontra un autre collecteur de fonds qu'il connaissait.

« Combien as-tu perdu en ne venant pas aujourd'hui dans cette synagogue !, lui dit ce dernier. Un homme fortuné est venu et a distribué à chacun un billet de cent francs suisses (ce qui représentait une somme considérable à cette époque). » Le soir même, Rabbi Moché Aharon alla dans ladite synagogue pour prier Min'ha et Arvit, et il aperçut soudain "le nanti" en question. Il l'aborda et lui expliqua qu'il réunissait des fonds pour soutenir sa Yéchiva et qu'ayant été absent ce matin, il sollicitait à présent son aide. Le riche sortit de sa poche un billet de cent francs et le lui remit. Après Min'ha, Rabbi Moché Aharon attendit la sortie des étoiles pour prier Arvit. Pendant ce temps, le riche alla s'entretenir avec le Gabaï de la synagogue. Il désigna Rabbi Moché Aharon en lui disant que l'on voyait

sur son visage qu'il s'agissait d'un grand homme, et il désirait savoir qui il était.

Le Gabaï vanta ses qualités et sa valeur, et le riche retourna lui remettre un don supplémentaire de trois cents francs. A la fin de l'office, le riche s'approcha une fois de plus de Rabbi Moché Aharon et lui raconta qu'il était venu des Etats-Unis pour peu de temps et avait pris avec lui une grosse somme à distribuer à des œuvres de bienfaisance. N'ayant pas trouvé beaucoup de nécessiteux, il lui restait encore beaucoup d'argent pour cet usage. Comme Rabbi Moché Aharon lui paraissait être un homme de valeur, il le lui remettait.

Par la suite, Rabbi Moché Aharon eut coutume de dire : « Voyez de vous-mêmes comment le Saint-Béni-Soit-Il "conduit les pas de l'homme"¹, car si j'étais venu prier le matin-même, ce riche m'aurait donné cent francs suisses comme aux autres collecteurs de fonds. Il n'aurait pas pris garde à moi puisque nombreux collecteurs le sollicitèrent alors. C'est pourquoi Hachem fit en sorte que je ne vienne qu'à Min'ha, et que je sois ainsi seul à parler avec lui. Il a pu ainsi s'intéresser à moi en particulier, ce qui l'a incité à se renseigner à mon sujet. Et c'est de cette manière que j'ai bénéficié de toute cette somme. Cela illustre que **l'homme ne doit jamais faire d'Hichtadloute contraire à la Loi.** C'est en effet précisément parce que j'ai veillé à prier selon les règles, en son temps, que j'ai mérité de recevoir mille quatre cents francs, quatorze fois plus que ce que j'aurais gagné si j'avais fait une Hichtadloute défendue et étais allé prier là-bas le matin !

»

L'histoire extraordinaire qui suit se déroula en Russie en 5777(2017) et concerne un juif qui étudia la médecine durant sept ans. Ensuite, il se spécialisa dans la chirurgie de la tête pendant sept années supplémentaires. Le protocole en vigueur là-bas impose qu'après sept ans, on reçoit,

1. Tiré du rituel des bénédictions du matin (N.d.t).

certes, son diplôme de médecin, cependant la loi russe, connue pour sa rigidité, fixe que l'on ne délivre les diplômes qu'un seul jour fixé dans l'année à cette fin. **Et celui qui ne vient pas recevoir son diplôme ce jour-là perd entièrement son droit. S'il désire cependant obtenir le diplôme tant espéré, il est obligé de tout recommencer depuis le début, d'étudier à nouveau la médecine durant sept ans supplémentaires,** au bout desquels il pourra recevoir son diplôme le jour fixé cette même année. Aucun prétexte de cas force majeure n'étant accepté, même une personne hospitalisée doit faire tous les efforts et même sortir de l'hôpital pour venir recevoir son diplôme. Il en est de même de celui dont le mariage a lieu ce jour-là : comme les autres, il doit se précipiter pour recevoir son diplôme en temps et en heure, afin que tout l'argent et les efforts investis jour et nuit dans leurs études ne soient pas complètement anéantis.

Or, ce juif, qui au début de ses études était loin de la Torah et des Mitsvot, se rapprocha lentement du judaïsme durant toutes ces années et devint pratiquant dans les moindres détails. Lorsque le terme de ses années d'étude arriva, il apprit que le jour de la remise des diplômes avait été fixé en pleine fête de Chavouote. Rempli d'effroi, il se hâta d'aller demander au grand rabbin, Rav Bérel Lazare, ce qu'il devait faire.

« Quel est le problème ?, lui dit le Rav. Loue une chambre dans l'hôtel le plus proche. De cette manière, tu pourras te rendre **à pied** à l'endroit de la remise des diplômes et le recevoir avec joie !

- Mais d'après la procédure, lui répondit l'homme, celui qui vient à la cérémonie doit signer plusieurs documents attestant qu'il a bien reçu son diplôme.

- S'il en est ainsi, lui répondit le Rav, on ne peut aller contre la Volonté d'Hachem. Je n'ai pas de solution conforme à la Loi à te proposer ! »

Une pensée lui traversa l'esprit : peut-être pourrait-il se permettre un allègement

dans les lois de Chabbat et Yom Tov du fait que beaucoup d'argent et d'effort investis allaient être complètement anéantis ? Mais, il se ressaisit vaillamment : « Non, décida-t-il, si c'est défendu, je ne profanerais pas la sainteté de la fête pour un diplôme ! » Et il en fut ainsi : le jour de Chavouote, on distribua les diplômes et il ne se présenta pas.

Après la fête, il se rendit au ministère de l'éducation (responsable de ces diplômes) et supplia le ministre en expliquant qu'il n'avait pas pu venir parce que ce jour était pour lui celui d'une fête. Mais, ces efforts furent vains : on ne prêta pas la moindre oreille à toutes ses suppliques. « Tu n'es pas venu, lui dit-on, la loi, c'est la loi, on ne peut rien faire. Tu n'as pas d'autre choix que de recommencer sept ans de plus ! » Et ce juif accepta avec amour le décret.

Que fit le Saint-Béni-Soit-Il ? Six mois après, à Hanouca 5778(2018), une fête annuelle de la communauté juive fut organisée au Kremlin et le grand rabbin de Russie, Rav Bérel Lazare prit part aux festivités. Comme chaque année, il fit un discours sur un "thème central". Dans le fil de ses propos, il s'étendit sur le dévouement des 'Hachmonaïm qui étaient en minorité contre un grand nombre, et il poursuivit en disant que ce dévouement continuait jusqu'à notre époque et, en conclusion, il raconta :

« Je parle, dit-il, d'un homme que je connais et dont je sais l'histoire : il s'agit d'un juif qui s'est rapproché du judaïsme et qui a investi de l'argent et des efforts, a beaucoup travaillé des jours, voire des années, pour apprendre la médecine. Malgré tout, il a renoncé à tout cela pour la sainteté de la fête et n'est pas venu prendre son diplôme. Selon vous, existe-t-il un dévouement plus grand que celui-ci ? »

Or, voici qu'à la fin de son discours, le président (qui respecte toutes les religions) fit son apparition précisément au moment où le Rav de Russie parlait du dévouement et il entendit donc l'histoire qui était arrivée à ce

médecin. A la fin de la fête, il appela le Rav et lui demanda :

« Dites-moi, cette histoire **est-elle vraie ou n'est-ce qu'une invention ?** »

- Je connais effectivement de près cet homme, confirma-t-il, et il est même venu me demander conseil sur le sujet. Son nom est Untel et il habite dans telle ville. »

Le président prit note des coordonnées et dès qu'il sortit, il contacta le ministre de l'éducation en lui ordonnant :

« Appelle cet homme, je lui donnerai personnellement son diplôme ! »

Par la suite, on fit remarquer que ce fut la première fois dans l'histoire que le président en personne remettait un diplôme à un étudiant (qui plus est, à un étudiant qui n'était pas venu le chercher lui-même).

Plus tard, ce médecin s'installa en Eretz Israël et ce diplôme lui fut d'une grande utilité puisqu'il lui permit d'être nommé directeur adjoint du service de chirurgie de la tête à l'hôpital Chaaré Tsédek de Jérusalem. **« Un homme ne perd jamais rien à M'écouter », et quand bien même il semblait ne pas exister de perte plus grande que celle-ci, le Saint-Béni-Soit-Il fit en sorte que cet homme bénéficie de bien plus que ce qu'il avait !**

Il va sans dire que cette histoire n'a pas pour but d'encourager à s'abstenir d'écrire le Chabbat pour des considérations professionnelles. Israël n'est pas soupçonné d'une telle chose. Néanmoins, on peut tirer de cette histoire deux grandes leçons : 1) De même que ce juif se dévoua entièrement, nous devons également nous renforcer afin de ne faire aucun compromis pour les besoins de la subsistance. 2) Considérons jusqu'où cela peut mener : suivant le cours naturel des choses, il n'y avait aucune raison que cet homme ne subisse pas un préjudice. Mais, le pouvoir divin contient-il une limite ? Non ! Il dépasse les lois de la nature ! Dans ce domaine également, nous devons renforcer notre Emouna, comme un pilier inébranlable

: « Jamais un homme ne perd à M'écouter ! »

« Les parcours vers leurs étapes » : tout "itinéraire" a un but bénéfique

« Moché écrit les étapes de leurs parcours sur l'ordre d'Hachem et voici les parcours vers leurs étapes. » (33, 2)

Les questions sur ce verset sont évidentes : 1) Pour quelle raison, la Torah s'étend-elle en disant : « *voici les parcours vers leurs étapes* », alors qu'elle a déjà dit : « *Moché écrit les étapes de leurs parcours* » ? 2) Pourquoi change-t-elle d'expression en commençant par : « *les étapes de leurs parcours* » et en poursuivant avec l'inverse : « *les parcours vers leurs étapes* » ?

Il existe de nombreuses explications sur ce verset, notamment celle du Rav de Fiastna dans son livre "Ech Kodech" (ce sont des paroles qu'il prononça durant les terribles années de la Choah) :

« Car on sait que tout ce que fait Hachem est pour le bien. Seulement, dans ces moments de dissimulation de la Présence Divine, l'homme ne sait pas quel bien se cache dans les événements. C'est uniquement après-coup que se dévoile la grandeur de Sa bonté et de Sa miséricorde (parfois, "après-coup" peu signifier dans peu de temps, et parfois ce n'est que lorsqu'il arrivera dans le monde d'En-Haut qu'il comprendra car l'évènement n'est pas encore "terminé"). »

Et il en fut ainsi dans les 42 étapes des Bné Israël, depuis le moment où ils sortirent d'Égypte jusqu'à leur arrivée dans leur lieu de résidence, en Eretz Israël. **Car toutes celles-ci n'avaient qu'un seul but : dévoiler la Royauté d'Hachem dans le monde, ce qui incluait toutes les tourments du trajet et toutes les difficultés qu'ils subirent, que se soit à "Pi Ha 'Hirote" lorsque les Égyptiens les poursuivirent, ou à Mara où ils manquèrent d'eau, et ainsi de suite pour toutes leurs étapes. Or, au moment des étapes elles-mêmes, ils ne comprirent pas pour quelle raison D. agissait de cette manière avec eux. Ce fut seulement après**

avoir traversé toutes ces tribulations qu'ils dévoilèrent la profondeur de l'intention Divine, et comment toute la conduite d'Hachem avait comme finalité de les amener à un but bienfaisant.

Cette explication nous éclaire sur l'expression employée par la Torah : « *Moché écrit les étapes de leurs parcours* », le terme "étapes" signifiant ici le **but** du parcours. Car au moment où Moché écrivit les 42 parcours, il connaissait déjà les "étapes", à savoir la **finalité** de chaque parcours, c'est-à-dire qu'il savait que tout se produisait uniquement *sur l'ordre d'Hachem*. Néanmoins, au moment où ils voyagèrent, les Bné Israël ne savaient pas encore quelles seraient leurs "étapes". Aussi est-il écrit : « *Voici les parcours vers leurs étapes* », ce qui suggère qu'en premier lieu ils suivirent l'itinéraire et seulement ensuite, ils comprirent quel en était "l'étape", le but.

En vérité, ce thème est "une prophétie nécessaire pour toutes les générations". Le Baal Chem Tov nous enseigne que chaque homme traverse au cours de son existence toutes les 42 étapes. Or, très souvent, il s'étonne et se demande quel est le but de tous ces "parcours", de ces tourments du corps et de l'âme, et il se dit : « N'aurait-il pas été préférable de "camper" dans un seul endroit tranquillement ? » La réponse est que **"viendra le moment où se dévoilera que tout était pour le bien"**, et tu verras de tes propres yeux les 'étapes' de chaque 'parcours'. C'est pourquoi dès le début, qu'il renforce sa conviction que tout est pour le bien et s'arme de patience puisque il finira par voir "l'étape", autrement dit le but de chaque chose. De la sorte, il apaisera son âme et la tempête qui agite son esprit.

Voici une lettre que nous avons reçue et que nous reproduisons fidèlement ici :

« Voici quelques années (environs cinq ans), la fille de Rav Kofchitz de Ramat Chlomo mourut soudainement dans la fleur de l'âge (elle ne se réveilla pas de son sommeil). Au cours des "Chiv'a", de nombreuses personnes vinrent le consoler, tout comme moi. Ils racontèrent

alors beaucoup d'histoires extraordinaires sur la crainte d'Hachem particulière et d'autres vertus spirituelles qui l'animaient. Une des choses que j'entendis là-bas changea complètement ma vie :

« Le père de la jeune fille, le Rav, rapporta les mots de la Guemara (Brakhot 60b): "Un homme doit toujours **dire** : 'tout ce qu'Hachem fait est pour le bien'". C'est d'ailleurs exactement dans le même langage que l'écrit le Choul'hane Aroukh (§ 230, 5). Et il fit remarquer qu'il n'est pas mentionné : "Un homme doit **penser**", ni : "Un homme doit **croire**", mais : "Un homme doit **dire**". Cela vient nous apprendre que même s'il n'est pas au niveau de vivre cette Emouna que "Tout est pour le bien", toutefois, **il le dira avec sa bouche**, et cette parole aura pour conséquence de, finalement, la faire pénétrer dans son cœur. Le fait que le Choul'hane Aroukh ait consigné cette phrase dans les lois relatives aux bénédictions prouve bien qu'elle se réfère à ce sujet et non pas seulement à celui de la Emouna. On raconta alors, au cours du "Ni'houm Avélim" qu'on avait retrouvé un carnet de la jeune fille décédée dans lequel était inscrite sa résolution d'appliquer cette recommandation de dire à propos de chaque chose : « Tout ce qu'Hachem fait est pour le bien », même lorsqu'il serait difficile d'y croire et de penser qu'il en était ainsi.

« Ces paroles pénétrèrent mes oreilles et mon cœur, et je pris la résolution : **לל** de les mettre moi-même en pratique. En effet, c'était facile à faire et rapportait beaucoup. On exigeait de la personne uniquement de parler. De plus, c'était écrit dans le Choul'hane Aroukh en tant que loi.

« Je me souviens qu'immédiatement après, j'ai raté le bus et je me suis répété cette phrase. Je vis comment ce fut effectivement un bienfait et qu'un autre bus arriva... C'était le genre de chose qui arrivait tous les jours. Plusieurs années se sont écoulées depuis lors, et je peux dire que **cette résolution a complètement changé ma vie**. Elle a également une double utilité : 1)

Lorsqu'un homme prend l'habitude de la dire, il y pense également. 2) Lorsqu'un homme s'y habitue, il voit également une aide du Ciel particulière (et je peux dire que pratiquement à chaque fois qu'on le dit, on mérite de le voir dans les faits. Dans diverses circonstances, il m'est arrivé plusieurs fois d'avoir oublié de le dire, et que dès que je m'en suis souvenu, les choses se sont arrangées). **Un homme mérite d'autant plus de jouir de la délivrance qu'il vit avec cette confiance dans le fait que tout ce que fait Hachem est pour le bien.**

Ce principe est déjà rapporté dans le "Toledote Yaakov Yossef" (Par. Vayé'hi) qui écrit : « De l'histoire de Na'houm, on apprend

(...) **que tout dépend de la manière dont on accepte les choses. Car le même événement accepté comme quelque chose de bien, le deviendra effectivement aussitôt. »**

C'est également ce qu'écrit le Maharal (Nétiv Habita'hone 1) :

« (...) C'est pourquoi Rabbi Akiva a dit : "Tout ce que fait Hachem est pour le bien." Cela signifie qu'il a confiance en Hachem que tout ce qui lui arrive est pour le bien, et **grâce à cette confiance, l'évènement mauvais se transforme en bon.** » Ces paroles sont claires : les choses se transforment en bien parce qu'il le dit et a confiance dans la bonté d'Hachem.